



MAIRIE de
MAULEVRIER SAINTE GERTRUDE
 540, rue Saint Léonard
 76490

 Tél 02.35.96.25.56
 Fax 02.35.96.59.93

L'an deux mil quinze, le 24 septembre, à 18 h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Claudine SAVALLE, Maire, à la suite de la convocation adressée par Madame le Maire le 14 septembre deux mil quinze.

Étaient présents: Mesdames SAVALLE Claudine, BERGOUGNOUX Laure, DURAND Sandrine, FLORENTIN Marthe, O'BRIEN Elodie, RZEWUSKI-GIRARD Danuta, Messieurs DELANOS Jean-Louis, LEMAIR Boris, BARRET Jean-Marin, CIVES Mario, GOSSELIN Edouard, MALANDAIN David, VERSTRAETEN Alexandre.

Étaient absents : Monsieur GUILLET Mathieu, excusé.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 13, il a été procédé à la nomination du secrétaire, conformément à l'art. L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales.

Monsieur Alexandre VERSTRAETEN a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Formation des bureaux de vote pour les élections régionales
- Bilan rentrée et rythmes scolaires
- Fonds Solidarité Logement
- Fonds d'Aide aux Jeunes
- Admission en non-valeur
- Election 1^{er} adjoint
- Transformation de la Communauté de communes en communauté d'agglomération
- Point sur le schéma de mutualisation
- Décision modificative au budget communal
- Questions diverses.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

♦ Formation des bureaux de vote pour les élections régionales

Pour les élections régionales, les bureaux seront composés de la manière suivante :

Le Dimanche 6 décembre 2015

- ♦ 8 h – 13 h David MALANDAIN – Laure BERGOUGNOUX – Jean-Louis DELANOS
- ♦ 13 h – 18 h Marthe FLORENTIN – Claudine SAVALLE – Boris LEMAIR

Le Dimanche 13 décembre 2015

- ♦ 8 h – 13 h David MALANDAIN – Elodie O'BRIEN – Danuta RZEWUSKI-GIRARD
- ♦ 13 h – 18 h Marthe FLORENTIN – Claudine SAVALLE – Mario CIVES

◆ Bilan rentrée et rythme scolaire

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'effectif de l'école qui se présente de la façon suivante :

- 23 élèves en toute petite section, petite section et moyenne section,
- 19 élèves en grande section et CP
- 19 élèves en CE1 et CE2
- 24 élèves en CM1 et CM2

Soit : 85 élèves.

En ce qui concerne les activités périscolaires, elles ont redémarré depuis le 10 septembre. L'activité cuisine compte 9 enfants, l'activité proposée par le CHENE, 6 enfants.

Madame le Maire soulève le problème de l'activité du CHENE dont le coût est beaucoup trop élevé par rapport au nombre d'enfants inscrits, malgré le fait que cette dernière est ouverte aux enfants de CE2. Le Conseil Municipal évoque la possibilité de proposer ou non une autre activité.

Madame BERGOUX fait savoir qu'un sondage a été distribué par les représentants des parents d'élèves aux enfants afin de connaître leur souhait d'activité.

Monsieur VERSTRAETEN demande si la commission scolaire se réunira à la fin du 1^{er} trimestre avec les parents d'élèves afin de faire un bilan. Madame le Maire donne son accord.

Madame BERGOUX fait remonter l'information du mécontentement des parents quant à la suppression du parking rue St Léonard. Madame le Maire fait, à nouveau, remarquer que ce parking était très dangereux et qu'il a été supprimé sur les recommandations de la Gendarmerie et de la Police Intercommunale.

Les parents d'élèves proposent que la barrière du haut, au niveau de la cour de la classe maternelle, soit fermée et que l'accès se fasse uniquement par la barrière du bas, côté salle polyvalente.

Le Conseil Municipal semble favorable à cette proposition et en discutera avec Madame la Directrice lors de la prochaine réunion.

Madame BERGOUX fait également remonter l'information des parents qui trouvent anormal de payer la garderie pour les enfants qui vont au Ludisports. Madame le Maire fait remarquer que le Ludisports est une activité proposée par le Département et non par la commune. La facturation étant faite par la Communauté de communes.

◆ Fonds de Solidarité Logement

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du Département pour le renouvellement de l'adhésion au Fonds Solidarité Logement.

Cette participation s'élève à 0.76 € par habitant, soit un coût de :

$$0.76 \text{ €} \times 1\,007 \text{ habitants} = 765.32 \text{ €}.$$

Le Conseil Municipal accepte cette participation à l'unanimité des membres présents.

◆ Fonds d'Aide aux Jeunes

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du Département pour le renouvellement de l'adhésion au Fonds d'Aide aux Jeunes.

Cette participation s'élève à 0.23 € par habitant, soit un coût de :

$$0.23 \text{ €} \times 1\,007 \text{ habitants} = 231.61 \text{ €}.$$

Le Conseil Municipal accepte cette participation à l'unanimité des membres présents.

◆ **Admission en non-valeur**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu en date du 4 août 2015 de Monsieur Hervé JACQUET, Trésorier, concernant la demande de mise en non-valeur suite à l'échec des poursuites à l'encontre de Madame WEISS Ludivine pour un montant de 35 € correspondant à des frais de garderie périscolaire pour l'année 2014.

Certains conseillers trouvent regrettable que la Trésorerie abandonne aussi rapidement les poursuites.

Après en avoir délibéré, 7 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, le Conseil municipal, décide la mise en non-valeur de cette somme.

◆ **Election 1^{er} adjoint**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-17, L.2122-7, L.2122-7-1 et L.2122-10,

Vu les délibérations du 14 mars 2014 portant fixation du nombre des Adjointes au Maire et leur élection,

Vu le décès de Monsieur Alain TANAY en date du 17 juillet 2015,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire parmi les conseillers municipaux pour pallier à ce décès,

Considérant qu'en application de l'article L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider que le nouvel Adjoint au Maire occupera dans l'ordre du tableau le même rang que l'élu qui occupait préalablement le poste devenu vacant ou à défaut qu'il prendra le dernier rang.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide que l'Adjoint au Maire qui sera nouvellement élu occupera dans l'ordre du tableau le premier rang

Procède au vote du nouvel Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Se porte candidat : Madame MATHIEU Marthe épouse FLORENTIN.

1^{er} Tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

◆ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	13
◆ Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
◆ Reste pour le nombre de suffrages exprimés	13

Madame MATHIEU Marthe épouse FLORENTIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Adjoint.

◆ **Transformation de la Communauté de communes Caux Vallée de Seine en Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine**

Madame le Maire de la commune de Maulévrier Sainte Gertrude, expose :

« La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a modifié l'article 5216-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux conditions de création d'une communauté d'agglomération. Les EPCI comptant plus de 50.000 habitants et dont la ville la plus

peuplée fait partie d'une unité urbaine de plus de 15.000 habitants peuvent se transformer en communauté d'agglomération. Cette disposition concerne la structure intercommunale de Caux vallée de Seine puisque Bolbec fait partie d'une unité urbaine de 17.900 habitants.

Aussi, la Communauté de communes Caux vallée de Seine a l'opportunité de se transformer en communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le premier temps de la procédure a consisté dans le transfert par les communes membres à l'intercommunalité des compétences d'une communauté d'agglomération. L'unanimité des 47 communes membres a délibéré favorablement à ce transfert.

Le second temps de la procédure consiste pour les communes à se prononcer sur la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération, conformément à la saisine en ce sens du Conseil communautaire en date du 9 septembre. Pour que la transformation puisse advenir les communes membres de l'EPCI doivent délibérer favorablement à la majorité des deux tiers, représentant la moitié de la population ou l'inverse. Par ailleurs, la ville de Bolbec, la plus peuplée de la communauté, doit se prononcer favorablement à cette transformation. »

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal

Vu l'article 5216-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015 relatif à la modification des statuts de la Communauté de communes Caux vallée de Seine,

Vu la saisine de la communauté de communes Caux vallée de Seine en date du 9 septembre 2015,

Vu la délibération du Conseil municipal du 18 juin 2015 relative à la modification des statuts de la Communauté de communes Caux vallée de Seine,

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide :

➤ **de se prononcer favorablement à la transformation de la Communauté de communes Caux vallée de Seine en Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine à compter du 1^{er} janvier 2016.**

◆ **Point sur le schéma de mutualisation**

- ***Convention de renouvellement de mise en commun des services***

Madame le Maire rappelle que la commune fait appel au service mutualisé Santé au travail de la Communauté de communes, pour des prestations de formations, manifestations, de mise en place du document unique et de registre au travail.

Pour formaliser ce partenariat, il est nécessaire de signer une convention pour l'année 2015-2016.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à signer cette convention.

- ***Mutualisation des services avec la commune de Louvetot***

Monsieur David MALANDAIN informe le Conseil Municipal qu'il est prévu de faire un point avec Monsieur Eric DEPORTE, adjoint de la mairie de Louvetot afin de faire une étude sur les pistes de mutualisation entre les 2 communes.

Une réunion est prévue entre plusieurs conseillers municipaux de Maulévrier Ste Gertrude, le lundi 28 septembre 2015 à 19h30.

Madame Elodie O'BRIEN demande s'il sera possible de rompre ce partenariat entre les 2 communes. Madame le Maire lui répond qu'effectivement ce partenariat peut être rompu, si une des communes le souhaite, puisque chaque action mutualisée sera finalisée par une convention renouvelable chaque année.

◆ **Décisions modificatives budget communal et lotissement**

Budget communal

Investissement

Décision modificative n° 2

INTITULE	Chapitre	Montants	Montants
Avances versés sur commandes d'immobilisations corporelles	238	- 20 000 €	
Bâtiments et installations	2041582		+ 20 000 €

Budget lotissement

Investissement

Décision modificative n°5

INTITULE	Chapitre	Montants
Terrain aménagés	3555-040	+ 2.00 €

◆ **Questions diverses**

◆ **Concessions reprises cimetière Saint Léonard**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'une remarque de l'entreprise de Pompes Funèbres BURETTE lors de la dernière inhumation dans le cimetière St Léonard. En effet, plusieurs concessions communes ont été reprises en 2010 mais les monuments et autres effets funéraires n'ont pas été enlevés.

L'entreprise BURETTE fera parvenir un devis en mairie afin de réaliser ces travaux.
Madame le Maire précise que d'autres devis seront demandés.

◆ **Bassin incendie la Haie des Prés et bouche incendie route d'Yvetot**

Monsieur Jean-Louis DELANOS informe le Conseil Municipal que le bassin incendie situé à la Haie des Prés sur le terrain de Monsieur BRUGOT a été vidé et nettoyé avec l'aide de Monsieur Boris LEMAIR et du personnel Technique.

Il souhaite également que le Conseil Municipal trouve une solution à ce problème de bassin incendie se situant sur un terrain privé.

La bouche incendie se situant route d'Yvetot, à Ste Gertrude, a été réparée et testée par les sapeurs-pompiers. Il a été constaté qu'elle avait un débit beaucoup trop faible.

◆ **Demande USDV**

Monsieur Jean-Louis DELANOS informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré des membres de l'USDV, qui lui ont demandé la possibilité de faire une dalle de 4m² aux abords du terrain de foot afin d'installer une structure métallique qui servirait d'abri aux arbitres et remplaçants lors des matchs.

Des devis seront demandés dans ce sens.

◆ **Informations diverses**

- Madame SAVALLE informe les élus des différentes pétitions et invitations qu'elle a reçues :
 - Pétition de l'AMF concernant les baisses de dotations de l'Etat.
 - Invitation de l'AREHN sur la transition énergétique le 3 novembre 2015 à ROUEN.
 - Semaine de la sécurité – conférence comportement additif, le 14 octobre 2015 à la Communauté de communes.
 - SDACR, le 7 octobre 2015 à 18h30, Parc Expo ROUEN.
 - Inauguration de la blanchisserie de l'ARCAUX, le vendredi 25 septembre 2015.

- Monsieur DELANOS réitère sa volonté de faire la demande des trois devis aux entreprises et son souhait que la commission travaux se réunisse pour étudier ces devis.
- Madame BERGOUGNOUX informe les élus d'une réunion qui se tiendra le mardi 29 septembre 2015 à la Communauté de communes Caux Vallée de Seine concernant « Les dangers d'internet ».
- Monsieur CIVES fait part au conseil de l'exercice incendie que se déroulera le 15 octobre 2015 à l'école.
- Madame DURAND fait remarquer que l'entretien de la commune serait à revoir. Madame le Maire lui fait remarquer que les produits phytosanitaires sont interdits à l'utilisation. Elle précise également qu'un alternant en espaces verts renforcera l'équipe technique à compter du mois d'octobre et jusqu'au mois de juin.
- Madame FLORENTIN remercie le Conseil pour son élection en tant que 1^{ère} adjointe. Elle demande également la possibilité de réfléchir à une couverture pour l'Essor Communal.
- Madame RZEWUSKI-GIRARD pose la question pour l'éventuel accueil d'une famille de migrant. Elle s'est rendue à une réunion d'information à la Préfecture de ROUEN. Elle poursuit sa réflexion en se rapprochant du collectif de Caudebec en Caux.
- Monsieur MALANDAIN demande s'il ne serait pas possible d'avoir les comptes rendus de la Communauté de communes.
- Monsieur LEMAIR fait un petit compte rendu de sa rencontre avec les enseignants et les parents d'élèves. Très bon retour. Il informe également le Conseil que les travaux sur les poteaux du stade ont débuté.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est close à 20h45

SAVALLE Claudine

BERGOUGNOUX Laure

DURAND Sandrine

FLORENTIN Marthe

O'BRIEN Elodie

RZEWUSKI-GIRARD Danuta

DELANOS Jean-Louis

LEMAIR Boris

BARRET Jean-Marin

CIVES Mario

GOSELIN Edouard

MALANDAIN David

VERSTRAETEN Alexandre